



SAINT PIE X ET LA COMMUNION FRÉQUENTE

L'Eucharistie est véritablement la nourriture du chrétien et Notre Seigneur Jésus-Christ a dit en l'inséant : « Prenez et mangez-en tous ». Mais combien de fois, à partir de quel âge et dans quelles dispositions de corps et d'esprit faut-il prendre cette nourriture ? Comme l'Évangile et le magistère de l'Église n'ont pas répondu en termes formels à cette triple question, celle-ci va être l'objet d'incessantes controverses durant près de vingt siècles.

Des premiers temps de l'Église au Jansénisme

Les premiers chrétiens de Jérusalem communiaient fréquemment et laissaient les tout-petits approcher de la Sainte Table. Ensuite, dans les premiers siècles, la réception de l'Eucharistie continua à être imposée plusieurs fois par année. Peu à peu la communion des tout-petits tomba en désuétude. Bientôt, on n'admit plus à la sainte Table que les enfants qui avaient quelque usage de la raison et quelque connaissance de l'auguste Sacrement. Ces mutations disciplinaires furent confirmées lors du IV^e concile

œcuménique de Latran, en 1215. En effet, ce concile prescrit en son XXI^{ème} canon que : « Tous les fidèles des deux sexes ayant atteint l'âge de discrétion sont tenus à confesser leurs péchés au moins une fois l'an, et à communier à Pâques ».

Loin de calmer les esprits, ce canon attisa la polémique qui sévissait entre théologiens. Les uns voyaient avant tout dans la communion la nourriture du chrétien en état de grâce. Les autres soutenaient qu'il n'était pas louable de communier fréquemment en raison de la sainteté de l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Dans les deux camps de théologiens d'opinion si différente, on put voir, à toutes les époques, des savants distingués et vertueux. Le concile de Trente (1545-1563) renouvela les préceptes du concile de Latran et s'abstint de porter une règle générale. La question des dispositions nécessaires et des dispositions de convenance restait toujours débattue... L'âge de la première communion aussi ! En effet, quoique l'Église catholique ait toujours interprété de la même façon

les paroles du concile de Latran sur l'âge de discrétion, celles-ci ne furent pas observées pareillement en tous lieux. Tandis que pour la confession on disait que l'âge de discrétion était celui où l'enfant pouvait distinguer entre le bien et le mal, dans beaucoup d'endroits, on estimait que pour la réception de la Sainte Hostie, il fallait exiger quelques années de plus afin que l'enfant fut mieux disposé et mieux instruit en matière de foi !

C'est ainsi que selon la diversité des lieux et des opinions humaines, il fut requis pour être admis à la sainte communion dix, douze, quatorze ans et parfois davantage encore ! De plus, à partir du XVII^{ème} siècle, le clergé qui avait subi l'influence néfaste du jansénisme, recula encore parfois cette

limite et exclût impitoyablement de la communion tous ceux qui n'avaient pas atteint la limite requise même à l'article de la mort. Suivant les conseils de leurs curés, les fidèles ne communiaient plus que rarement. C'est ainsi que petit à petit, la communion fréquente devint le privilège de quelques « futurs saints ».

La réaction du XIX^{ème} siècle

Heureusement le XIX^{ème} siècle amena une lueur d'espoir ! La dévotion au Très Saint Sacrement, avivée par la dévotion au Sacré-Coeur, prit de l'extension : ce fut l'institution de l'Adoration perpétuelle (1810), la création de l'œuvre de l'Apostolat de la Prière et des communions réparatrices (1844), la fondation de la congrégation des Pères du Saint-Sacrement par saint Pierre-Julien Eymard (1856), la naissance des Congrès Eucharistiques (1881), le développement de revues et de livres qui prêchaient la pratique de la communion fréquente.

Monseigneur de Ségur, dans son bel ouvrage « *Nos grandeurs en Jésus* » prophétisait en 1880 : « *Il me semble que si j'étais pape, le but principal de mon pontificat serait de restaurer la communion quotidienne. Le pape qui fera cela sera le Restaurateur du monde* ». A la même époque, Don Bosco préconisait la communion quotidienne dans toutes ses maisons d'éducation.



L'abbé Antoine Arnauld (1612 - 1694) marqua profondément l'histoire du jansénisme. Il rédigea notamment "De la fréquente communion" en 1643.

Un peu après, en 1892, Léon XIII proclamait : « *Notre temps ne sera sauvé que par la dévotion à l'Eucharistie reçue fréquemment et chaque jour* ».

Des quatre coins de la chrétienté de saints prélats se firent l'écho de cette exhortation. Ainsi l'évêque de Sion, Monseigneur Abbet, au début des années 1900, encourageait ses prêtres à prêcher la communion fréquente : « *D'après l'enseignement et le désir de l'Église, il faut exhorter les fidèles à communier tous les jours. Le curé doit veiller à faciliter la communion aux fidèles, de façon qu'ils communient, non seulement les dimanches et jours de fête, mais aussi les autres jours. Ne cherchons pas ce qui nous plaît à nous, mais bien ce que l'Église enseigne et veut !* ». Il allait plus loin et invitait les petits à s'approcher de la sainte table dès l'âge de discrétion : « Que de malheurs l'on préviendrait si l'on admettait très tôt les enfants aux sacrements ! »¹.

Il ne faut pas croire que cette opinion faisait l'unanimité du clergé. Alors qu'à Rome avait lieu l'élection du pape saint Pie X, la polémique à propos des dispositions requises

pour la communion quotidienne resurgissait avec violence, principalement en Belgique. En réaction à la diffusion d'un tract encourageant la communion fréquente, plusieurs prêtres crurent opportun de réfuter cette doctrine « stupéfiante, exagérée, portant au sans-gêne envers l'Eucharistie, dangereuse pour les personnes pieuses... ». L'opposition se déchaîna violemment ! La controverse s'envenimait, risquait de se prolonger... Mais le nouveau pape allait mettre définitivement fin à ces discussions qui renaissaient périodiquement, au grand détriment des âmes !



M^{gr} Jules-Maurice Abbet
(1845-1918)

Les décrets "libérateurs" de saint Pie X

Le 20 décembre 1905, saint Pie X promulgait le décret « *Sacra tridentina synodus* » relatif à la communion quotidienne. Le principe fondamental rappelé dans la partie doctrinale du décret est celui-ci : « *L'Eucharistie n'est pas une récompense réservée aux chrétiens parfaits. Elle est la nourriture de tous les baptisés. Elle est l'antidote qui nous préserve du péché mortel, qui efface le péché véniel et remet les peines temporelles encourues pour nos offenses. Les seules conditions*

requis pour la communion sont donc le jeûne eucharistique, l'état de grâce et l'intention droite ».

Dans ce texte, le pape recommandait vivement à tous les catholiques la communion fréquente qui est le « régime normal » des dévots de l'Eucharistie.

Ce décret fut, sans conteste, l'un des événements le plus important de l'histoire intérieure de l'Eglise. Comme l'écrivait le cardinal Vivès : « *Ce décret est la plus grande miséricorde de Dieu pour son Eglise depuis le concile de Trente et les révélations du Sacré-Coeur à Paray le Monial* ».

Ce texte amenait des bouleversements notoires dans la direction des âmes : « *Il n'y a presque pas d'ouvrage de morale parmi tous ceux qui ont été écrits jusqu'ici, qui n'ait besoin d'être amendé et rectifié. On peut en dire autant des Règles, Constitutions, Directions spirituelles, livres de dévotion et ouvrages ascétiques...* »².

Moins de deux ans plus tard, le 10 avril 1907, Pie X adressait une lettre aux évêques du monde entier, les invitant à faire célébrer chaque année dans leur diocèse des Triduums Eucharistiques de prières et de prédications pour obtenir l'extension de la communion fréquente et quotidienne. En termes énergique, il leur demandait de travailler de toutes leurs forces à atteindre le but proposé. C'était le septième document que

saint Pie X donnait depuis son élection pour promouvoir la communion quotidienne. En effet, le travail était ardu ! On ne change pas si facilement les mentalités des gens ! De plus, le pape connaissait la réticence que mettaient certains prélats à répandre ces recommandations auprès des fidèles. Heureusement dès 1905, de saints prêtres s'étaient fait les porte-paroles du pape. Par leurs prédications, leurs écrits, ils diffusaient sa pensée, ses désirs, ses recommandations.

L'un d'eux, un jésuite belge, le Père Jules Lintelo allait devenir le véritable apôtre de la communion quotidienne. Pendant plus d'une dizaine d'années, jusqu'à sa mort en 1917, ce prêtre malade va sillonner toute sa patrie ainsi que les pays voisins pour y prêcher sans relâche de fervents Triduums eucharistiques. Des dizaines et des dizaines de collèges et paroisses vont recevoir la visite de cet infatigable ami de l'Hostie.

Le Père Lintelo institua des Ligues Eucharistiques, rédigea des articles, des plans de sermons pour aider et diriger ses confrères. Son magnifique apostolat remporta un succès considérable et lui valut la bénédiction apostolique de saint Pie X et une chaleureuse approbation. Le zèle apostolique du père Lintelo ne s'arrêta pas là. Comme beaucoup, il souhaitait que l'âge de la première communion soit rabaisée selon les

préceptes du concile de Latran. Il pensait, à la suite du pape, que pour restaurer la société dans le Christ, il fallait s'adresser aux enfants.

Ce fut donc avec une grande joie que le jésuite accueillit le mémorable décret « *Quam singularis* » du 8 août 1910. Ce décret redisait clairement que : « *Les enfants sont admis à s'approcher de la table sainte dès l'âge de discrétion, c'est-à-dire l'âge où ils savent distinguer le pain eucharistique du pain ordinaire* ».

« *Ceux qui ont la charge des enfants, déclare la règle VI du décret, doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la sainte table... et si possible même tous les jours comme le désirent le Christ Jésus et Notre Mère la Sainte Église ; qu'on veille à ce qu'ils le fassent avec la dévotion que comporte leur âge* ».

"L'Action Eucharistique"

Ce décret produisit la plus vive émotion dans le monde entier. La plupart des fidèles reçut ce document avec allégresse. Du monde entier affluèrent d'ailleurs au Vatican d'innombrables témoignages de gratitude. Pourtant, à Rome comme dans toute la chrétienté, des prélats furent consternés ! Il y eut des récriminations, du décourage-

ment même ! A certains endroits, comme le déclarait Monseigneur de Fréjus : « On fait des tripotages... il y a sabotage du décret ! » Pourtant, en soi, cet acte d'autorité souveraine n'innovait rien, il ne faisait que rappeler au monde l'exécution des lois principales de l'Église !



« *Il ne faut pas que ces décrets restent lettre morte ni documents d'archives. Pour moi, je les propagerai jusqu'à mon dernier soupir* », avait dit le Père Lintelo. Pour intensifier son apostolat, et répondre aux innombrables questions que se posait le clergé à propos de la mise en application des décrets, le père Lintelo décida de publier une petite revue : « L'Action Eucharistique ». Celle-ci, envoyée gratuitement à tous les prêtres de Belgique et de France, fit un bien immense. Entre temps, l'apôtre de la communion fréquente fut nommé membre du Bureau des Congrès Eucharistiques. C'est ainsi que le Père Lintelo travailla ardemment à l'organisation et à l'élaboration du programme du Congrès de Lourdes qui eut lieu en juillet 1914. Le Comité assigna comme but spécial de ce XXV^{ème} congrès : *La question de la Royauté social de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie*. Le troisième jour était consacré au décret sur

la communion des enfants et au rôle que ceux-ci pouvaient avoir dans la restauration de la société chrétienne.

C'est à l'occasion d'une de ces allocutions, que le Congrès émit le vœu de voir la jeunesse catholique organiser une Croisade Eucharistique dans le monde entier. L'idée était lancée, encore fallait-il la concrétiser !

Les congressistes de Lourdes étaient à peine rentrés dans leurs foyers que la guerre éclatait. Le 4 août le P. Lintelo serrait la main de son ami le P. Albert Bessières, jésuite français exilé en Belgique après la loi Combes. Celui partait servir son pays, comme aumônier militaire. Avant de se quitter, les deux religieux avaient longuement discuté sur ce qui avait été dit lors du récent congrès de Lourdes. Connaissant l'âme ardente de son jeune confrère, le Père Lintelo l'avait

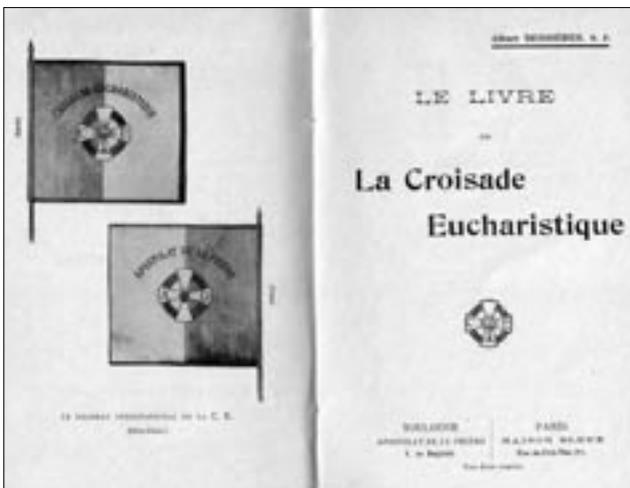
encouragé à être le fondateur de cette Croisade Eucharistique des enfants, tant désirée ! Gravement malade et prévoyant l'avenir, le jésuite pria également son ami de reprendre l'œuvre de « L'Action Eucharistique » dès que cela lui serait possible. Le Père Bessières promit... Quinze jours après, on annonçait le décès de saint Pie X...

La Croisade Eucharistique de l'Apostolat de la prières

Au front, Le P. Bessières se dévoua sans compter. Il n'oubliait pas pour autant ses rêves d'apostolat eucharistique !

A cette même époque, dans un pensionnat de Bordeaux, une groupe de fillettes organisa une offensive de prières, de sacrifices, de communions quotidiennes afin d'obtenir du Ciel la protection de leurs pères et de leurs frères partis au front. Le P. Bessières,

mis au courant de cette belle initiative, y fit un signe de la Providence. Ces enfants priaient, communiaient, se sacrifiaient, étaient apôtres ! Tels étaient les principes qu'avec le Père Lintelo, il avait imaginé pour ces futurs croisés de l'Eucharistie ! Le premier groupe-



ment de la Croisade Eucharistique était né. Dès 1916, le jésuite établit un règlement qu'il soumit au nouveau Souverain Pontife. Le 30 juillet 1916, Benoit XV approuva les statuts, comparant cette nouvelle œuvre à « une planche de salut parmi les flots boueux de l'immoralité sociale et d'un public dévergondage ». La croisade était officiellement lancée !

Canoniquement, cette ligue eucharistique, fut rattachée à l'œuvre de l'Apostolat de la Prière, dirigée par les jésuites. Le Père Bessières ne chôma pas ! Quelques mois après avoir fondé la Croisade eucharistique, il répondait à l'ardent désir du Père Lintelo et lançait une nouvelle série de « L'Action eucharistique » sous le nouveau titre de « Hostia ».

Grâce à la revue « Hostia », la jeune armée des croisés fut rapidement connue dans les paroisses et les écoles. En quelques mois, à l'initiative de prêtres zélés, de nombreux groupes de croisés virent le jour. En 1921, le mouvement comptait déjà plus de six cents mille adhérents dont la plupart

communiaient tous les dimanches et beaucoup tous les jours. En juin de cette même année avait lieu à Paray-le-Monial le premier Congrès de la Croisade. Celui-ci réunissait des présidents des différents centres de France, Belgique, Italie, Suisse. Des sections spéciales pour les croisés malades et infirmes prirent naissance à la même époque.

Le père Bessières, le père Marmouton, le père Derély et bien d'autres... se mirent à écrire de nombreux ouvrages sur le sujet. Leurs livres bien édités furent publiés par les éditions de l'Apostolat de la Prière à Toulouse.

Grâce aux prières, aux sacrifices, au zèle et à la générosité de nombreuses âmes pieuses, les décrets du pape de l'Eucharistie n'étaient ni restés lettre morte ni documents d'archives !

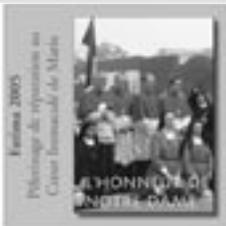
(à suivre...)

CÉCILE VEREERTBRUGHEN

Notes :

1 – Allocution de 1900.

2 – P. Ferreres S.J., « *La communion fréquente et quotidienne* ».



En août 2005, « de vrais fils de Marie convergeaient vers Fatima, où Notre Dame a voulu nous découvrir les trésors de son Cœur, afin de réparer les outrages qui lui ont été infligés en ce lieu et pour venger son honneur. Notre démarche a excité la vindicte du recteur qui a déchaîné les puissants haut-parleurs du sanctuaire, montés à pleine puissance... » abbé Arnaud Sélégn (Nouvelles de Chrétienté N° 95)

Un DVD d'une durée de 87 minutes a été réalisé en souvenir de ces événements. On peut le commander pour le prix de CHF 25.- (EUR 16.-) à l'adresse suivante :

Prieuré Saint-Nicolas de Flue / Solothurnerstrasse 11 / CH-4613 Rickenbach (SO)